

Informations relatives à la mise en œuvre des examens CFC-ASSC 2020 :

Pour les candidats duals et MAI:

- Connaissances professionnelles: **Il n'y aura pas d'examen**. Les notes sont calculées sur la base des notes école.
- Culture générale (seulement pour les duales): **Il n'y aura pas d'examen**. Les notes sont calculées sur la base des notes école et du travail personnel d'approfondissement.
- Evaluation pratique:
 - o Evaluation selon la variante 3A au moyen d'une grille d'évaluation identique pour toute la Suisse.
 - o Dès la mi-mai, l'élaboration des grilles d'évaluation sera terminée.
 - o Les grilles d'évaluation seront ensuite transmises par l'office des apprentissages directement aux employeurs.
 - o Les entreprises formatrices devront les compléter entre le 1^{er} et le 12 juin 2020 puis les retourner à l'office des apprentissages.
 - o L'évaluation se porte sur l'ensemble des compétences opérationnelles. L'entreprise évalue le candidat sur l'ensemble de la formation (évaluation globale).
 - o La note pratique sera calculée de la manière suivante:
 - Evaluation faite par l'entreprise formatrice sur la base de la grille d'évaluation (pondération à 70%)
 - La moyenne des évaluations pratiques (semestrielles) (pondération à 30%)

Pour les candidats art.32 et répétants:

- Evaluation pratique:
 - o Evaluation selon la variante 3A au moyen d'une grille d'évaluation identique pour toute la Suisse.
 - o Dès la mi-mai, l'élaboration des grilles d'évaluation sera terminée.
 - o Les grilles d'évaluation seront ensuite transmises par l'office des apprentissages directement aux employeurs mentionnés sur les questionnaires de dates TPI.
 - En cas de changement d'employeur, merci d'en informer immédiatement le chef-expert.
 - o Les entreprises formatrices devront les compléter entre le 1^{er} et le 12 juin 2020 puis les retourner à l'office des apprentissages.
 - o L'évaluation se porte sur l'ensemble des compétences opérationnelles. L'entreprise évalue le candidat sur l'ensemble de la formation (évaluation globale).
 - o Pour les répétants, une grille avec les compétences opérationnelles de l'ancienne ordonnance sera transmise par l'office des apprentissages.
- Evaluation des connaissances professionnelles:
 - o Entretien professionnel d'une durée de 45 minutes.
 - 3 situations différentes comme à l'examen écrit.
 - 15 minutes environ par situation + 5 minutes pour lire chaque situation (non compté dans le temps d'examen).
 - Le candidat aura devant lui les situations.
 - Les questions se baseront sur l'examen écrit.
 - Evaluation par 2 experts.
 - o Les entretiens se dérouleront à l'OrTra Neuchâtel santé-social entre le 2 et 3 juin 2020.
 - Les candidats concernés ont reçu par mail un ordre de passage le 11 mai 2020.
 - Une convocation sera transmise par l'office des apprentissages ultérieurement.